

**PV d'affichage Du Conseil d'Administration du CCAS en date du
06.05.2026**

Étaient présents :

Mr Georges DANIEL	Mme Caroline DALBIEZ
Mme Jacqueline LINDER	Mme Cathy CHAUVELOT
Mme Stéphanie GOGLIA	Mme Sandrine BERNARD
Mme Joëlle COLLOCA	Mme Denise CANTIENI
Mme Nathalie VAISSIERES	Mme Cristine ARNAUD
Mme Mireille ODE-DE STEFANI	Mme Nadine COUTTON
M. Guy MARTIN	Mme Khoukha BERKANE

Procurations : Mme Véronique HERBÉ en faveur de Mr Georges DANIEL, Mme Marion FRESPUECH en faveur de Mme Cathy CHAUVELOT, Mme Bernadette PONTAUD en faveur de Mme Jacqueline LINDER

Absents :

Secrétaire de séance : est désignée Mme Jacqueline LINDER

Dossier 0 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 Avril 2026

Le Conseil d'Administration valide le procès-verbal du 09.04.2026

À l'unanimité

Dossier 1 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - CCAS - M57

Le **CFU 2025** est un nouveau document qui remplace le compte administratif tenu par la Présidente et le compte de gestion tenu par la DGFIP (trésorerie).

Ce CFU fait apparaître un résultat de clôture de **+ 4 000,62 €**, résultant de l'exécution de l'exercice et des reports antérieurs.

	FONCTIONNEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
Opérations de l'exercice 2025	11 192,36	10 215,58
Solde des réalisations de l'exercice 2025	976,78	
Résultats reportés de l'exercice N-1	3 023,84	
Résultat de clôture 2025	4 000,62	

Le Conseil doit prendre acte de cette présentation et approuver les résultats.

Approuvé à l'unanimité.

Dossier 2 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Il est proposé au conseil d'administration de reporter ce résultat de 4 000,62 € en section de fonctionnement du budget 2026.

Approuvé à l'unanimité.

Dossier 3 : BUDGET PRIMITIF 2026 - CCAS - M57

Le **budget primitif 2026** est voté en équilibre à hauteur de 13 550,00 € pour la section de fonctionnement.

Le Conseil doit prendre acte de la présentation et approuver le budget primitif 2026

La présentation par chapitre est la suivante :

Chapitre ou compte	Budgétisé
Fonctionnement - Dépense	13 550.00 €
011 - Charges à caractère général	12 000.00 €
60623 - Alimentation	2 000.00 €
60628 - Autres fournitures non stockées	200.00 €
60688 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0.00 €
623 - Publicité, publications, relations publiques	9 800.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 500.00 €
65133 - Secours d'urgence	500.00 €
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	1 000.00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	50.00 €
681 - Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	50.00 €

Pour les dépenses de fonctionnement

Au chapitre 011 : 12 000 €

- Bons alimentaires et achats divers pour les manifestations organisées par le CCAS
- Voyages et animations musicales

Au chapitre 65 : 1 500 € : Secours d'urgences et/ou subventions aux associations

Au chapitre 68 : 50 € : Provision en cas de chèque impayé

Chapitre ou compte	Budgétisé
Fonctionnement - Recette	13 550.00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	4 000.62 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	4 000.62 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 500.00 €
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	500.00 €
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	4 000.00 €
74 - Dotations et participations	1 500.00 €
74748 - Participations autres communes	1 500.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	3 250.00 €
752 - Revenus des immeubles	3 000.00 €
756 - Libéralités reçues	250.00 €
77 - Produits spécifiques	299.38 €
773 - Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	299.38 €

Pour les recettes de fonctionnement

Au chapitre 70 : 4 500€

- Concession dans les cimetières : part du CCAS
- Recettes des manifestations organisées par le CCAS

Au chapitre 74 : 1 500€ - Subvention de la commune

Au chapitre 75 : 3 250 € - Locations de la salle Pagnol et les dons versées par les particuliers ou les associations.

Au chapitre 77 : recette exceptionnelle (remboursements)

Approuvé à l'unanimité.

Dossier 4 : FONGIBILITE DES CREDITS - CCAS - M57

Dans le cadre du référentiel de la M57, il est proposé au Conseil d'autoriser la **fongibilité des crédits** à hauteur de **7,5 % des dépenses réelles**, permettant des ajustements entre chapitres budgétaires par simple décision, hors dépenses de personnel.

Ces décisions évitent de convoquer le Conseil d'administration pour faire une simple modification du budget et assurent la continuité de la gestion budgétaire du CCAS dans un cadre réglementaire modernisé et surtout plus flexible.

Approuvé à l'unanimité.

Séance levée à 20h00



Pour le Maire
Le Vice-Président
Mr Georges DANIEL